

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 décembre 2018

N° 2018-117 B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8
Votes pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 26 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 4 décembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Grézian, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (8) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël.

Absents excusés : MOUNIQ Jean, ROTGE Gilbert

Présent non votant : PETIT Maurice

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe les membres du bureau communautaire de la nécessité de réaliser une décision modificative.

SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Désignation	Total budget	+/-	Nouveau total
	61521	Entretien de terrains	70 000 €	+80 268 €	150 268 €
	7477	Budget communautaire	41 648 €	+67 000 €	108 648 €
	023	Virement à la section D'investissement	114 438 €	-13 268 €	101 170 €

SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Désignation	Total budget	+/-	Nouveau total
	2031	Frais d'études	363 000 €	-13 268 €	349 732 €
	021	Virement de la section De fonctionnement	114 438 €	-13 268 €	101 170 €

OBJET : Budget GEMAPI –
Décision Modificative n° 2

Monsieur le Président invite les membres du bureau à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Approuve la proposition de modification des inscriptions budgétaires telle que présentée par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE